



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **mercredi 25 novembre 2020**, à 14 heures, à la Salle Polyvalente de la commune de Girancourt, sous la présidence transitoire de Monsieur Yannick VILLEMEN, Président du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

### SONT PRÉSENTS :

*Au titre du Collège Public - 14 présents, 1 procuration, 12 voix délibératives*

NOM Prénom	Structure représentée
ALIZANT Stéphanie	ONF
BLERON Laurent *	LERMAB
CHOLEY Bertrand **	PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
DESERVNES Yves	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
FOURNIER Michel	Communauté d'Agglomération d'Épinal
GIMMILLARO Martine	Conseil départemental des Vosges
HAULLER Pascal	Communauté d'Agglomération d'Épinal
LEMESLE Christophe	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
MARCOT Véronique	Communauté d'Agglomération d'Épinal
OZCELIK Mustafa	Communauté d'Agglomération d'Épinal
ROUSSEL Alain	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
TAVERNIER Christine	Office de Tourisme CA Epinal
VILLEMEN Yannick **	PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

\* *Egalement présent en tant que suppléant de l'ENSTIB mais sans voix délibérative*

\*\* *Présents sans voix délibératives car le PETR s'est retiré du vote pour respecter le double-quorum (voir explications détaillées p4)*

*Au titre du Collège Privé - 12 présents, 1 procuration, 13 voix délibératives*

NOM Prénom	Structure représentée
CHOSEROT Philippe	Association des communes forestières
COURTOIS Michel	Syndicat des propriétaires forestiers
EYMARD Philippe	CRITT Bois
GRANDMOUGIN Geoffrey	CAPEB
GREVISSE Delphine	Fédération BTP 88
LACOMBE Sylvain	Association « Aux Sources de Saône et Meuse »
LACROIX Jean-Louis	Chambre d'agriculture des Vosges
LEGROS Gwendoline	FIBOIS Grand Est
MATHIEU Éric	Association Xertinoise des Entreprenants
PIRODDI Béatrice	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
THOMAS Raymond	EGD
RENAULD Dominique	ViàVosges

### PROCURATIONS :

Monsieur **Éric MOUGEL** (ENSTIB – collège public) donne procuration à Monsieur **Laurent BLERON** (LERMAB)

Madame **Aude BARLER** (EGGER – collège privé) donne procuration à Madame **Delphine GREVISSE** (Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics)

### SONT EXCUSÉS :

*Au titre du Collège Public*

NOM Prénom	Structure représentée
<b>BARBAUX Marc</b>	Communauté d'Agglomération d'Epinal
<b>DAGNEAUX Denis</b>	ONF
<b>DESTRIGNEVILLE Hervé</b>	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
<b>DULOT Frédéric</b>	Communauté d'Agglomération d'Epinal
<b>GAILLOT Thierry</b>	Communauté d'Agglomération d'Epinal
<b>HAXAIRE Cédric</b>	GIP ITEFOB
<b>LAGARDE Daniel</b>	GIP ITEFOB
<b>MEAUSOONE Pierre-Jean</b>	LERMAB
<b>MOMON Dominique</b>	Conseil Départemental des Vosges
<b>NEGRIGNAT Catherine</b>	CRPF
<b>THIEBAUT Maxime</b>	Office de Tourisme CA Epinal
<b>THIERY François</b>	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
<b>TRIBOULOT Franck</b>	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
<b>VILMAR Patrick</b>	Communauté d'Agglomération d'Epinal
<b>VITU Cyril</b>	CRPF

*Au titre du Collège Privé*

NOM Prénom	Structure représentée
<b>AUBRY Jacques</b>	Association des communes forestières
<b>BARBIER Jean-Michel</b>	Fédération BTP 88
<b>CONTAL Alain</b>	CRITT Bois
<b>HOUILLON Bruno</b>	Chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges
<b>HOUOT Angélique</b>	CAPEB
<b>JACQUET Alain</b>	Forêt et Bois de l'Est
<b>JOLY Jean-Claude</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>KIHL Lorraine</b>	Epinal Golbey Développement
<b>KUHN Michel</b>	Norske Skog
<b>MATHIEU Benjamin</b>	Fédération Nationale du Bois - Grand Est
<b>ORIEL Gérald</b>	Fédération Nationale du Bois - Grand Est
<b>PERRIN Roger</b>	Syndicat des propriétaires forestiers
<b>PETIT Julien</b>	Forêt et Bois de l'Est
<b>REID Guido</b>	EGGER
<b>RENAUD Stéphanie</b>	ViàVosges
<b>SAUNIER Lydie</b>	Chambre d'agriculture des Vosges
<b>SERRE Jean-François</b>	Norske Skog
<b>SOTTIRIOU Jason</b>	Chambre de commerce et d'industrie
<b>TRIBOULOT Pascal</b>	FIBOIS Grand Est
<b>VALENTIN Mansuy</b>	Association Xertinoise des Entreprenants
Siège vacant	Association « Aux Sources de Saône et Meuse »

## SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège public	Collège privé	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	11	12	23
PROCURATIONS	1	1	2
TOTAL	12	13	25

### VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	Nombre à atteindre	Nombre effectif
Au moins <b>50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante</b> sont présents au moment de la séance	<b>16</b>	<b>25</b>
Au moins <b>50% des membres</b> votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au <b>collège privé</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

#### Assistent également à la réunion :

BRIONI Murielle, Gestionnaire LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
COUCOGNE Benoit, Animateur LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
MICHEL Sylvain, Directeur du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

#### Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du comité de programmation du 25 novembre 2020
2. Support de présentation du programme Leader
3. Règlement intérieur version soumise au vote du comité avec modifications par rapport à la version validée par le comité du 6 avril 2017
4. Règlement intérieur version validée par le comité de programmation du 25 novembre 2020

---

Monsieur Yannick VILLEMEN remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion.

En préambule, Monsieur Yannick VILLEMEN explique qu'il a dû prendre **provisoirement les fonctions de Président du GAL** après vérification auprès de l'Autorité régionale de Gestion de la région Grand Est. En effet, Monsieur Philippe EYMARD, jusqu'ici Président du GAL, n'a plus de mandat électif au PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges. De ce fait, il ne pouvait plus siéger au Comité de programmation en tant qu'élu du PETR et n'est plus Président du GAL. Parallèlement Monsieur Jean-François LECOMTE, ancien Président du GAL de 2007 à 2016 puis Vice-Président du GAL de 2016 à 2020 a fait valoir ses droits à la retraite et ne siège plus au Comité de Programmation. La Présidence du GAL étant vacante,

le Président du PETR, structure porteuse du GAL, a dû assurer la transition jusqu'à l'élection d'un nouveau Président du GAL.

Le Président du PETR explique également les **mesures sanitaires prises pendant la séance**, notamment le changement de salle au regard de la situation sanitaire. En effet, la salle de réunion de la Boîte n'est pas assez vaste pour accueillir le Comité de Programmation en respectant les distanciations sociales. En plus du port obligatoire du masque, les déplacements dans la salle seront limités et les micros désinfectés entre chaque utilisation.

Ensuite Monsieur Yannick VILLEMIN rappelle le caractère participatif du Comité de Programmation qui doit associer le collège privé aux délibérations du GAL en suivant la règle du double-quorum : les voix issues du collège privé doivent être majoritaires pour délibérer\*. Au regard de ces éléments, le PETR s'abstient de prendre part au vote pour cette séance afin d'atteindre le double-quorum, ramenant à 12 voix délibératives publiques pour 13 voix privées.

*\* Voir Règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 (publié au journal officiel de l'Union Européenne)*

**À 14h15, Monsieur Yannick VILLEMIN confirme que le double-quorum est atteint. Le comité de Programmation peut donc délibérer valablement.**

Monsieur VILLEMIN confirme que **les nouvelles demandes de subventions ne sont plus acceptées pour le moment**. En effet, l'ensemble de l'enveloppe LEADER du GAL est entièrement fléchée par les demandes actuelles. Des négociations sont en cours pour de potentiels abondements de l'enveloppe LEADER, mais **les soumissions restent fermées** en attendant les confirmations de ces abondements et surtout leurs montants. Le GAL a constitué une liste de projets en attente qui seront examinés en cas de libération de crédits.

Monsieur VILLEMIN présente **l'ordre du jour**, à savoir :

- L'actualisation du règlement intérieur du GAL
- L'élection du Président de GAL et de ses Vice-Présidents (un du collège public et un du collège privé)
- Une présentation de la consommation de l'enveloppe financière Leader du GAL d'Epinal

Un tour de table est proposé car le Comité de programmation connaît un renouvellement important avec les élections des collectivités.

## **1. Actualisation du règlement intérieur du GAL**

Le Président du PETR, rappelle que le règlement intérieur a été transmis pour étude en même temps que les invitations au Comité de Programmation. Il propose de rassembler par thèmes les éléments nécessitant une révision et de **prendre toutes les décisions de la séance à main levée** pour limiter la circulation dans la salle

Les membres du Comité de Programmation sont d'accord.

Les éléments à examiner sont les suivants :

- Modification du nombre de membres résultant de la fusion des trois Offices de Tourisme : 2 Offices publics et un associatif (donc privé) en un seul membre public.
- Supprimer les éléments relatifs à la DDT qui n'instruit plus les dossiers de subvention depuis le changement du circuit d'instruction. Ces fonctions sont assurées par l'équipe technique du GAL (l'animateur et la gestionnaire)
- Intégration des demandes du conseil départemental qui subventionne le fonctionnement du GAL à siéger aux Comité de programmation et au Comité Technique
- Possibilité d'utiliser des outils numériques, visioconférence et vote à distance
- Changement de la composition du Comité Technique
- Remplacement de l'avis d'opportunité par un avis technique
- Clarification du mode de fonctionnement élection, délibération, procuration, consultation écrite
- Constitution d'un second poste de Vice-Président pour mieux assurer la continuité administrative et prévenir la vacance de signature légale au GAL. Un Vice-Président doit appartenir à chaque collège.

Monsieur Yannick VILLEMIN demande aux membres du Comité s'il y a des questions sur les modifications proposées.

➤ Aucune question posée.

Monsieur Yannick VILLEMIN demande aux membres du Comité s'il y a des oppositions à cette proposition de règlement intérieur.

➤ Aucune opposition n'est formulée.

Monsieur Yannick VILLEMIN demande aux membres du Comité s'il y a des abstentions à cette proposition de règlement intérieur.

➤ Aucune abstention.

**Devant l'absence d'oppositions et d'abstentions, le règlement intérieur du GAL est adopté à l'unanimité par le Comité de Programmation.**

**Le règlement intérieur du GAL prend effet immédiatement.**

## **2. Élections du Président du GAL et de ses deux Vice-Présidents**

### **a) Élection du Président du GAL**

Monsieur Yannick VILLEMIN propose de confier la Présidence à Monsieur **Christophe LEMESLE**, **Président de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, Vice-président du PETR et titulaire au GAL au titre de sa Communauté de Communes.**

L'objectif est de permettre le portage du programme LEADER par une collectivité à dominante rurale. Cette approche s'inscrit pleinement dans l'esprit du programme LEADER, outil au service du développement des territoires ruraux.

En outre, en tant que 1<sup>er</sup> Vice-Président du PETR en charge des finances Christophe LEMESLE disposera d'une vue d'ensemble concernant la manière de pouvoir croiser les financements – ce point sera particulièrement important pour :

- Renforcer la dynamique du dispositif avec un taux de paiement à accélérer ;
- Préparer la prochaine programmation dans le cadre de la nouvelle génération des fonds européens.

Monsieur Christophe LEMESLE se présente rapidement et précise ses différentes fonctions de maire de Sainte-Barbe, de Président de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, de Vice-Président du PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges en charge des finances et de membre élu à CCI des Vosges et Grand-Est. Il s'engage à gérer l'enveloppe LEADER avec efficacité et pragmatisme.

Monsieur Yannick VILLEMIN fait un appel à candidature pour le poste de Président du GAL.

- Aucun autre membre du Comité de Programmation ne se porte candidat

Monsieur Yannick VILLEMIN demande aux membres du Comité s'il y a des oppositions à cette candidature.

- Aucune opposition n'est formulée.

Monsieur Yannick VILLEMIN demande aux membres du Comité s'il y a des abstentions à cette candidature.

- Aucune abstention.

**Devant l'absence d'oppositions et d'abstentions, Monsieur Christophe LEMESLE est élu Président du GAL du Pays d'Epinal à l'unanimité par le Comité de Programmation.**

**Le Président du GAL prend immédiatement ses fonctions et remercie le Comité de Programmation de sa confiance.**

## ***b) Élection du Vice-Président issu du collège privé***

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle que Monsieur Jean-François LECOMTE, l'ancien Vice-Président, était déjà issu du collège privé et représentait « Epinal Golbey Développement » jusqu'à son départ en retraite.

Le Président du GAL propose la candidature de Monsieur **Raymond THOMAS** actuel **Président d'Epinal Golbey Développement et titulaire au GAL** pour occuper les fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-Président, issu du collège privé.

Monsieur Raymond THOMAS prend la parole et présente rapidement son parcours de Président du Conseil d'Administration de l'entreprise Garrett Motion France, de trésorier pour la CCI des Vosges. Il a été Président du Tribunal de Commerce pendant plusieurs années et bien sûr Président d'Epinal Golbey Développement. Il propose au comité de Programmation son expertise pour assurer la Vice-Présidence du GAL.

Monsieur Christophe LEMESLE fait un appel à candidature auprès du collège privé pour le poste de Vice-Président du GAL.

- Aucun autre membre du collège privé ne se porte candidat

Monsieur Christophe LEMESLE demande aux membres du Comité s'il y a des oppositions à cette candidature.

- Aucune opposition n'est formulée.

Monsieur Christophe LEMESLE demande aux membres du Comité s'il y a des abstentions à cette candidature.

- Aucune abstention.

**Devant l'absence d'oppositions et d'abstentions, Monsieur Raymond THOMAS est élu Premier Vice-Président du GAL du Pays d'Epinal à l'unanimité par le Comité de Programmation.**

## ***c) Élection du Vice-Président issu du collège public***

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle que le programme LEADER est avant tout destiné au financement de l'économie rurale.

Dans ce cadre, le Président du GAL propose la candidature de Monsieur **Michel FOURNIER**, **Maire de la commune « Les Voivres », Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et récemment élu Président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)** pour occuper les fonctions de 2<sup>ème</sup> Vice-Président, issu du collège public.

Monsieur Christophe LEMESLE fait un appel à candidature auprès du collège public pour le poste de Vice-Président du GAL.

- Aucun autre membre du collège public ne se porte candidat

Monsieur Christophe LEMESLE demande aux membres du Comité s'il y a des oppositions à cette candidature.

- Aucune opposition n'est formulée.

Monsieur Christophe LEMESLE demande aux membres du Comité s'il y a des abstentions à cette candidature.

- Aucune abstention.

Devant l'absence d'oppositions et d'abstentions, Monsieur Michel FOURNIER est élu Second Vice-Président du GAL du Pays d'Epinal à l'unanimité par le Comité de Programmation.

### 3. Présentation de la consommation financière du GAL

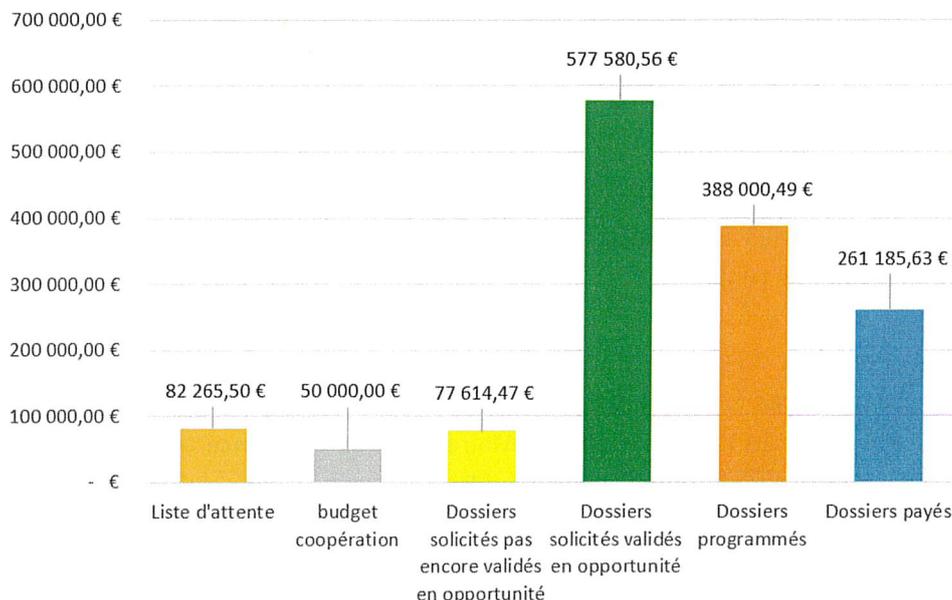
Une brève présentation du programme LEADER est réalisée par Monsieur LEMESLE pour expliquer aux nouveaux représentants les valeurs et l'organisation du programme, la stratégie filière Forêt-Bois du GAL, ainsi que les étapes d'une demande de subvention LEADER (voir support de présentation annexé).

#### a) Taux de programmation et de paiement

Le Président du GAL procède en premier lieu à un état des lieux de la consommation des crédits LEADER.

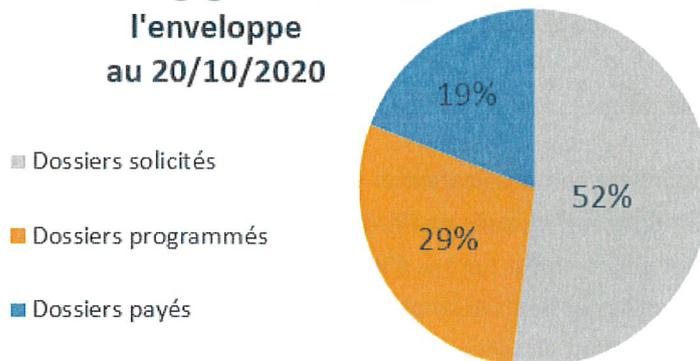


Consommation de l'enveloppe LEADER au 20/10/2020



Les deux indicateurs clés utilisés au niveau régional sont le **taux de paiement** et le **taux d'engagement**. Le taux d'engagement de 48% correspond au pourcentage de l'enveloppe financière du GAL qui se trouve au stade demande de paiement ou payé. Avec 48% de taux d'engagement, le GAL d'Epinal a surtout pris du retard au niveau des paiements avec 19% (contre 34% au niveau régional).

**Taux de paiement de 19%  
et taux d'engagement 48% de  
l'enveloppe  
au 20/10/2020**



Une **stratégie de consommation des crédits** a été **construite en concertation avec l'autorité régionale de gestion** pour améliorer rapidement le taux de paiement et rattraper le retard.

Le GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges dispose d'un **stock important de dossiers** dont une partie pourra être engagée rapidement. Devant le nombre de demandes déposées, les soumissions ont été fermées et une liste d'attente a été constituée. Les dossiers en liste d'attente pourront être financés en cas de libération de crédits LEADER par d'autres dossiers (abandons, sous-réalisations), par libération d'une partie de l'enveloppe dédiée à la coopération ou par de nouveaux abondements de l'enveloppe financière du GAL. Ce dernier point est actuellement en discussion au niveau régional.

## ***b) Programmation des fonds européens 2014-2020 prolongée***

La programmation actuelle des fonds européens et notamment celle du FEADER a démarrée avec du retard (vers 2016). Celui-ci s'est répercuté sur la consommation des crédits LEADER au niveau européen. La programmation a donc été prolongée de deux années. Un avenant à la convention LEADER du GAL a été signé repoussant les échéances pour engager les subventions jusqu'à décembre 2020 et les payer jusqu'à décembre 2023.

En cas de nouvel abondement, le prolongement du programme sera l'occasion d'ouvrir la stratégie du GAL à quelques autres projets ruraux en dehors de la filière Forêt-Bois. En effet, la stratégie actuelle laisse de côté d'autres axes de développement rural. Le Comité de Programmation délibéra pour choisir ces axes de diversification. Des propositions seront formulées sur la base du futur projet de territoire du PETR.

En parallèle, l'organisation de la programmation 2021-2027 n'est pas finalisée au niveau européen. Le statut, l'organisation et l'enveloppe européenne sont en cours de discussion à Bruxelles. Il est pour le moment trop tôt pour savoir si l'enveloppe du GAL sera abondée pour financer les projets en liste d'attente et accueillir de nouvelles demandes de subvention. En l'absence d'informations supplémentaires, les soumissions resteront fermées.

## **4. Fonctionnement courant – Question diverses**

### **a) Nouvelles demandes de subvention depuis le Comité de Programmation du 13 décembre 2019**

Cinq nouvelles demandes ont été déposées en début d'année et une abandonnée.

Les demandes retenues sont :

- ENSTIB – supports de communication en bois fabriqué dans les Vosges
- GIP Itefob – aménagement forêt de Darney
- PETR – mobilier pour le futur Centre d'Interprétation d'Architecture
- Chambre des métiers et de l'artisanat – scénographie en bois du salon « cousu de Fil rouge »
- PETR – Fonctionnement du GAL sur l'année 2020

Notez bien que ces projets sont en début de parcours. Le projet et son plan de financement peuvent évoluer en fonction de la réalisation de l'opération et du résultat de l'instruction réglementaire. Ces projets passeront à nouveau en Comité de Programmation lorsque l'instruction réglementaire sera terminée et le plan de financement définitif.

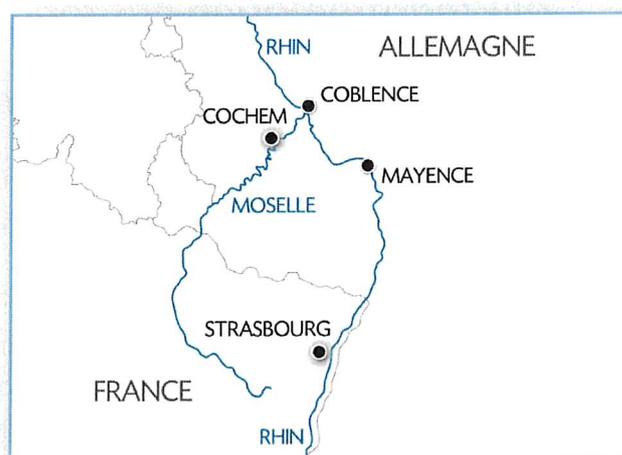
Ces projets ont été acceptés en début d'année. Les soumissions de nouveaux dossiers sont fermées depuis juillet 2020.

### **b) Travail de coopération autour de la Moselle**

Le projet de coopération entamé en 2019 se poursuit autour du développement des **produits locaux et du tourisme durable**.

Les partenaires sont les 8 GAL situés tout au long de la Moselle (4 GAL français, 1 GAL luxembourgeois et 3 GAL allemands).

Epinal Tourisme et Terroir Moselle sont également associés à l'opération.



## ***c) Signature d'un avenant à la convention LEADER***

La signature de cet avenant a permis de :

- Poursuivre l'instruction des subventions au-delà du 31 décembre 2020 et de repousser les échéances d'instruction des demandes de subvention à fin 2023
- Valider les transferts financiers entre les fiches action du GAL
- Mettre à jour la composition des membres du comité de programmation
- Valider réglementairement les modifications apportées aux fiches action pour financer plus de projets

## ***d) Evaluation du programme Leader***

Un travail d'évaluation du programme LEADER a commencé à l'échelon GAL qui servira de base pour évaluer ensuite le programme au niveau Grand Est.

La forme retenue par le GAL est une autoévaluation, mais réalisée en coordination avec les autres GAL.

Les objectifs de cette évaluation :

- Analyser ce qui fonctionne
- Définir des axes d'amélioration et des recommandations
- Améliorer les outils/procédures du programme
- Préparer la prochaine programmation

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence, souhaite qu'ils soient aussi nombreux à l'avenir et clôture le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 15h.

**Le Président du GAL,**

**Christophe LEMESLE**



